

# VILLE DE ROYAN



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB

DC N°14.389

## DECISION

*Concernant la fixation des tarifs d'entrées  
à la Patinoire de ROYAN  
= ° = ° = ° =*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

## D E C I D E

- de fixer les tarifs d'entrées à la Patinoire de ROYAN, comme suit :

### Individuels

Ø jusqu'à 5 ans	Gratuit
Ø Tarif unique 5 ans et plus	5,00 €
Ø Pour les ¾ h de fin de séance	4,00 €

### Groupes

Ø Le carnet de 10 entrées	40,00 €
---------------------------	---------

<u>Carte à la journée</u>	10,00 €
---------------------------	---------

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70632 – fonction 4145 sur le Budget Communal.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 21 novembre 2014

Fait à ROYAN, le 19 novembre 2014  
Pour le Député-Maire,  
Et par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Patrick MARENGO